

Mesure 5 - Nichoirs à oiseaux et abris à chauves-souris



Les nichoirs et abris permettent d'offrir une alternative aux sites de nidifications et refuges naturels, devenus de plus en plus rares pour de nombreux oiseaux et chauve-souris. Ils sont peu coûteux et peuvent être installés sur de nombreuses structures (bâtiments, arbres, etc.).

Subventionnement

La subvention s'élève à CHF 20.- au maximum par nichoir ou abri (plafond de 400.- et sous réserve des budgets disponibles). La subvention sera calculée sur la base des pièces justificatives fournies (factures, quittances, etc.) à hauteur maximale de 50% des coûts.

Conditions de réalisation et entretien

Le subventionnement des travaux par le SFNP est soumis au respect des conditions suivantes (état au 01.12.2025) :

Caractéristiques de l'ouvrage

Chauve-souris :

- Abri posé à une hauteur de minimum 3 m
- Protégé du vent et de la pluie
- Garantir un accès dégagé à l'abri

Martinet noir :

- Nichoir posé à une hauteur de minimum 3 m
- Protégé de la pluie et de l'ensoleillement direct
- Garantir un accès dégagé au nichoir

Hirondelle de fenêtre :

- Nichoir disposé en sous-toiture
- Plaque à disposer sous le(s) nichoir(s) pour éviter les salissures de la façade (si nécessaire)
- Garantir un accès dégagé au nichoir

* Les propositions d'autres nichoirs seront également analysées.

Durée d'engagement

- 5 ans

Informations et bonnes pratiques

- [Nichoirs pour les animaux du milieu construit, de la zone agricole, de la forêt et de l'eau \(BirdLife Suisse 2014\)](#)
- [Tout savoir sur les nichoirs \(Chauve-souris Valais\)](#)



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Documents à transmettre

** Obligatoire*

- Nombre et type de nichoirs ou abris*
- Photos de l'emplacement de la mesure*
- Etude et offre du bureau d'étude en environnement ou du paysagiste (si mandaté) *
- Offre du paysagiste (si mandaté) *

Contact



Fondation pour le développement durable des régions de montagne (FDDM)

Tel. : +41 27 607 10 80

E-mail : SFNP-SubventionsNature@admin.vs.ch